

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT **N ° 2517**

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 21

- I. – Au début de l’alinéa 26, après la mention :
- « L. 6323-6 »,
- insérer la référence :
- « I. – ».
- II. – En conséquence, au début des alinéas 28, 30 et 31, insérer respectivement les mentions « II. – », « III. – » et « IV. – ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.